

Encadrement de chantier

1er Recyclage à 6 mois (EC2) – Amiante Sous-section 3*

 **2 JOURS – 14 heures**

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

OBJECTIFS

Sous la responsabilité de l'encadrement technique :

- **maîtriser** l'organisation, la sécurité et le déroulement d'un chantier de traitement de l'amiante en place, de l'installation au repli du chantier.
- **faire appliquer** les modes opératoires et travailler en sécurité avec ses collaborateurs.
- **rendre compte** à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

POUR QUI ?

- **Personnel d'encadrement de chantier** titulaire d'un contrat à durée déterminée ayant pratiqué l'activité correspondantes depuis moins de 6 mois ou ayant obtenu son attestation depuis moins de 6 mois pour le premier recyclage.
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).
- Savoir utiliser la calculatrice, les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée.

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2022



SIRET : 784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-53/31 Amiante sous-section 3 - délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

CONTENUS

- Connaître le risque amiante
 - Identifier le danger amiante.
 - Connaître les exigences de la réglementation « Travail »
- Mettre en œuvre les mesures de préventions adaptées
 - Organiser la prévention sur le chantier et appliquer le plan de retrait
 -
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer
- Repérer les situations anormales
- Référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières
- Manager la Prévention des Risques

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- > **Évaluation théorique** : 20 mn sous forme de QCM.
- > **Évaluation pratique de 20 mn**: en continu à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation initiale ou la formation recyclage.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.
Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

TARIF INTER : 535,50 €. HT

PROCHAINE SESSION :
Reportez-vous au planning des sessions

RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation los du recyclage précédent

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr

Encadrement de chantier

1er Recyclage à 6 mois (EC2) – Amiante Sous-section 3*



2 JOURS - 14 heures

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Tout stagiaire doit obligatoirement être muni :

- De ses vêtements de travail,
- D'un casque,
- De gants anti-coupures type 5,
- De ses chaussures de sécurité.

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film
- Support de cours

PROFIL DES INTERVENANTS

- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT
- Formateurs certifiés INRS, HSE119

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage.

** Taux de réussite constaté sur la période 2022



SIRET : 784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3 - délivrée le 30 mai 2012 - valable jusqu'au 29 mai 2024

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr



Accès limité pour les personnes à mobilité réduite, veuillez-nous contacter

Création le 11.06.2021

Révision le:

Auteur: VM